



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le huit décembre deux mil vingt-deux, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 26**

M. Pascal Thévenot, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois (à compter de la délibération n° 2022-12-21/01 incluse), Mme Valérie Péresse, M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétrét-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, M. Amroze Adjuward (à compter de la délibération n° 2022-12-21/01 incluse), M. Philippe Ferret, M. François Daviau.

**Ont donné procuration : 09**

Mme Magali Lamir à M. Pascal Thévenot, Mme Johanne Ledanseur à M. Olivier Poneau, M. Bruno Drevon à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Catherine Despierre à Mme Dominique Busigny, Mme Valérie Sidot-Courtois à M. Bruno Larbaneix (jusqu'au compte rendu des actes administratifs inclus), M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à M. Omar N'Dior, M. Pierre-François Brisabois à M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin à M. François Daviau.

**Absents non représentés : 02**

M. Amroze Adjuward (jusqu'au compte rendu des actes administratifs inclus),  
Mme Sophie Paris.

**Secrétaire de Séance : M. Damien Metzlé**

---

**Délibération n°2022-12-21/07**

**Objet : mise à jour du tableau des emplois.**

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**SUR** proposition du Maire ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

**VU** la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 ;

**VU** l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 16 décembre 2022 ;

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la Commission Ressources réunie en séance le 5 décembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** le tableau des emplois permanents adopté par sa délibération n° 2022-11-23/11 du 23 novembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de :

- Supprimer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 un emploi à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe assurant les fonctions d'assistant administratif et comptable de la direction de la Jeunesse suite au départ de l'agent par voie de mobilité interne et de créer à la même date un emploi à temps complet d'animateur territorial assurant les fonctions de responsable du service loisirs et citoyenneté de la direction de la jeunesse suite à la réorganisation validée par le Comité Technique lors de sa séance du 23 novembre 2022.
- Supprimer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 un emploi à temps complet d'adjoint territorial d'animation assurant les fonctions de directeur-adjoint périscolaire suite au départ de l'agent par voie de mobilité interne et de créer à la même date un emploi à temps complet d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe assurant les mêmes missions.
- Supprimer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 un emploi à temps complet d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe assurant les fonctions d'animateur de structure de loisirs (service actions éducatives) suite au départ de l'agent par voie de mobilité interne et de créer à la même date un emploi à temps complet d'adjoint territorial d'animation assurant les mêmes missions.
- Supprimer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 trois emplois à temps complet d'adjoint technique assurant les fonctions d'agent des équipements sportifs suite à la décision, validée au Comité Technique du 23 novembre 2022, d'externaliser l'entretien des stades et de réorganiser le service.
- Supprimer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 un emploi à temps complet de technicien territorial assurant les fonctions de coordinateur de la restauration et du gardiennage des écoles suite au départ de l'agent par voie de mobilité interne et de créer à la même date un emploi à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe assurant les mêmes missions.

- Supprimer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 un emploi à temps complet de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe assurant les fonctions de responsable des espaces verts et de créer à la même date un emploi à temps complet d'ingénieur territorial assurant les fonctions de directeur environnement et espaces verts suite à la réorganisation validée par le Comité Technique lors de sa séance du 23 novembre 2022.
- Créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 un emploi à temps complet d'ingénieur territorial assurant les fonctions de chargé d'opération en espaces verts suite à la suppression d'un poste de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe chargé des parcs et jardins par délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2022.
- Supprimer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 un emploi à temps complet d'ingénieur territorial assurant les fonctions de directeur environnement et VRD suite au départ de l'agent par voie de mutation et de créer à la même date un emploi à temps complet d'ingénieur territorial principal assurant les fonctions de directeur VRD et mobilités suite à la réorganisation validée par le Comité Technique lors de sa séance du 23 novembre 2022.
- Supprimer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 un emploi à temps complet de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe assurant les fonctions de Directeur du Centre Technique Municipal suite au départ de l'agent et de créer à la même date un emploi à temps complet d'ingénieur territorial assurant les fonctions de chargé d'études et de planification des travaux suite à la réorganisation validée par le Comité Technique lors de sa séance du 23 novembre 2022.
- Supprimer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 un emploi à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe assurant les fonctions d'agent de médiathèque - secteur jeunesse suite au décès de l'agent et de créer à la même date un emploi à temps complet d'adjoint du patrimoine assurant les mêmes missions.
- Créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 un emploi à temps complet d'adjoint technique pour assurer les missions d'accompagnant éducatif petite enfance au sein de la crèche Mozart.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Damien Metzlé, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'approuver les dispositions qui précèdent, ainsi que l'état récapitulatif ci-dessous, et, l'état du personnel fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2023 annexé à la présente délibération.

En date du	Création d'emploi	Fonction	NB	En date du	Suppression d'emploi	Fonction	NB
01/01/2023	Animateur territorial à temps complet	Responsable du service loisirs et citoyenneté	1	01/01/2023	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Assistant administratif et comptable de la direction de la Jeunesse	1
01/01/2023	Adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Directeur-adjoint périscolaire	1	01/01/2023	Adjoint territorial d'animation à temps complet	Directeur-adjoint périscolaire	1
01/01/2023	Adjoint territorial d'animation à temps complet	Animateur de structure de loisirs (service actions éducatives)	1	01/01/2023	Adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Animateur de structure de loisirs (service actions éducatives)	1
				01/01/2023	Adjoint technique territorial à temps complet	Agent des équipements sportifs	3
01/01/2023	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Coordinateur de la restauration et du gardiennage des écoles	1	01/01/2023	Technicien territorial à temps complet	Coordinateur de la restauration et du gardiennage des écoles	1
01/01/2023	Ingénieur territorial à temps complet	Directeur environnement et espaces verts	1	01/01/2023	Technicien territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Responsable des espaces verts	1
01/01/2023	Ingénieur territorial à temps complet	Chargé d'opération en espaces verts	1	01/11/2022	Technicien territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Chargé des parcs et jardins	1
01/01/2023	Ingénieur territorial principal à temps complet	Directeur VRD et mobilités	1	01/01/2023	Ingénieur territorial à temps complet	Directeur environnement et VRD	1
01/01/2023	Ingénieur territorial à temps complet	Chargé d'études et de planification des travaux	1	01/01/2023	Technicien territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	Directeur du Centre Technique Municipal	1
01/01/2023	Adjoint du patrimoine à temps complet	Agent de médiathèque - secteur jeunesse	1	01/01/2023	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Agent de médiathèque - secteur jeunesse	1

Délibération n° 2022-12-21/07

Objet : mise à jour du tableau des emplois.

---

En date du	Création d'emploi	Fonction	NB	En date du	Suppression d'emploi	Fonction	NB
01/09/2023	Adjoint technique à temps complet	Accompagnant éducatif petite enfance	1				

**DIT** que les crédits sont prévus au budget de la commune pour pourvoir ces emplois.

Fait et délibéré en séance le 21 décembre 2022.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20221221-DEL\_22\_12\_21\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2022

Acte affiché du 28/12/2022 au 01/03/2023